Dott. ssa
Maria Teresa SCOCCIA
Notaio in Roma
Via Cola di Rienzo 149
Tel. 06/3212109
Fax 06/3212110

Premesso che l'Assemblea straordinaria dei soci della società a responsabilità limitata unipersonale "Ferrovie Nord Milano Trasporti S.r.l." con sede in Milano, Via Farini n. 1, codice fiscale, partita IVA e numero di iscrizione nel Registro delle Imprese di Milano 12987880151, iscritta al R.E.A. di Milano al n. 1620000, capitale sociale Euro 10.000.000,00 interamente versato, in data 29 (ventinove) giugno 2012 (duemiladodici) ha deliberato quanto segue:

- - - -

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-1 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Labelle, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Saint-Antoine, ainsi que le règlement 2020-RM-2 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Labelle et la rue Saint-Antoine.

Le conseil municipal a également adopté le règlement 2020-RM-3 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-4 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-5 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-6 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-7 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-8 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-9 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-10 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-11 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-12 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-13 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-14 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-15 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-16 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-17 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-18 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Le conseil municipal a adopté le règlement 2020-RM-19 décrétant une dépense de 1 000 000 $ et un emprunt de 1 000 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle, ainsi que le règlement 2020-RM-20 décrétant une dépense de 1 500 000 $ et un emprunt de 1 500 000 $ pour la réfection de la rue Saint-Antoine, entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Labelle.

Mathematical operations (Addition, Subtraction, Multiplication, Division) are performed using the Arithmetic Logic Unit (ALU) which is a digital circuit within the CPU that performs integer arithmetic and logic operations.

As common operations, registers are used to temporarily store data.

Control Signals: RAM, Clock, Address, Input or Output, Read, Write, Interrupt, Acknowledge, Memory Read, Memory Write, I/O Read, I/O Write, Bus Request, Bus Grant, Reset, Halt, Wait, Error, Status

Architecture of Computer
Von Neumann Architecture
Harvard Architecture

Instruction Cycle
Fetch
Decode
Execute

Instruction Set Architecture
- Instruction formats
- Addressing modes
- Instruction types
- Instruction encoding
- Pipelining and parallelism
- Exception handling

Downloaded by Ashwini Kumar (ashwinikumar.ak@gmail.com)
lookmybook.com